

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – Ouverture et dispositions administratives

(Document présenté par le Secrétariat)

1. Ouverture officielle

- L'ouverture officielle de la quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 48) se déroule le mercredi 27 juin 2018, à 8 h 30.
- C'est à la Présidente du CRGA qu'il revient de déclarer la session officiellement ouverte.
- Comme il est de coutume lors des sessions du CRGA, un participant sera invité à dire une prière avant le début des travaux.
- La Présidente prononcera un bref discours liminaire, suivi d'une intervention du Directeur général.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il revient à la Présidente de proposer l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

3. Désignation des membres du comité de rédaction

- La fonction première du comité de rédaction est d'examiner le rapport préliminaire des travaux du CRGA, établi par le Secrétariat.
- Conformément au règlement intérieur du CRGA (article 9), le Vice-président de la session du CRGA assume la présidence du comité de rédaction.
- La Présidente invite les participants à se porter volontaires pour constituer le comité de rédaction. Ce dernier doit se composer au minimum de quatre représentants, dont au moins un représentant des membres francophones.

4. Horaires de travail

L'horaire proposé pour les travaux du CRGA 48 est le suivant :

8 h 30	–	10 h 30	Séance de travail
10 h 30	–	11 h 00	Pause
11 h 00	–	12 h 30	Séance de travail
12 h 30	–	13 h 30	Déjeuner

13 h 30	–	15 h 00	Séance de travail
15 h 00	–	15 h 30	Pause
15 h 30	–	16 h 30	Séance de travail (première journée)
15 h 30	–	18 h 00	Séance de travail (seconde journée)

Remarque: Le comité de rédaction se réunira le jeudi 28 juin, de 7 h 00 à 8 h 00 et de 13 h 00 à 13 h 30.

La Présidente proposera à l'assemblée l'adoption de ces horaires de travail.